

du revenu national, et l'établissement d'un programme national de sécurité sociale. Mes ministres espèrent ardemment qu'à la reprise des délibérations de la Conférence, l'on arrivera rapidement à un accord qui placera le Dominion et toutes les provinces dans les conditions financières voulues pour qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leurs diverses obligations. Un tel accord permettrait de réorganiser la structure fiscale du Dominion sur une base plus simple et plus équitable, propre à favoriser l'expansion des entreprises et de l'embauchage.

Rien n'est négligé pour assurer, aussi rapidement que le permettront nos engagements militaires et les moyens de transport, le rapatriement de ceux qui servent outre-mer et pour accélérer la libération ordonnée des hommes et des femmes des forces armées.

Grâce aux efforts conjugués du Gouvernement, de l'industrie et du travail, la conversion de l'industrie de guerre à la production civile s'effectue avec le minimum de retard et d'inconvénients.

Le Gouvernement se propose d'abolir les restrictions de guerre par étapes successives, aussi rapidement qu'il pourra le faire sans causer d'inflation ou d'autres bouleversements économiques. Il maintiendra, aussi longtemps qu'elle sera nécessaire, la réglementation indispensable au bien-être de la population.

Vous serez invités à approuver une mesure ayant pour objet de prolonger certains pouvoirs d'exception, afin de permettre au Gouvernement de faire face aux circonstances critiques de la période de reconstruction.

L'on s'occupe activement d'assurer des marchés durables à nos industries de base. Le besoin continu de denrées alimentaires au pays et à l'étranger assurera, pendant assez longtemps, l'écoulement rapide des produits de nos fermes et de nos pêcheries.

Le Gouvernement poursuit ses efforts en vue de stimuler la restauration et l'expansion du commerce extérieur. Il soumettra à votre approbation des mesures à cette fin.

Afin de favoriser la stabilité des échanges internationaux et le maintien d'un crédit international suffisant, vous serez appelés à approuver une mesure permettant au Canada de participer au Fonds monétaire international et à la Banque de la reconstruction et du développement.

La construction des maisons est poussée rapidement, dans la mesure où les matériaux et la main-d'œuvre le permettent. Les dispositions déjà arrêtées assurent à l'industrie du bâtiment une expansion qui marchera de pair avec l'augmentation de la production des matériaux de construction. Les logements destinés, aux anciens combattants et aux personnes à leur charge ont la priorité.

On active autant que possible les plans tendant à établir un minimum national de sécurité sociale et de bien-être humain. L'assurance-chômage, les prix minimums des produits de la ferme et de la pêche et les allocations familiales sont maintenant en vigueur. Les propositions présentées par le Gouvernement à la Conférence fédérale-provinciale en vue d'améliorer la santé et le bien-être comprennent des plans comportant un régime national d'assurance-santé et de médecine préventive ainsi que des pensions de vieillesse plus généreuses.

Les autres mesures que vous aurez à étudier comprendront la consolidation en une charte des vétérans des divers décrets du conseil relatifs au soin, à la réhabilitation et au rétablissement des anciens combattants, un projet de loi desti-

[M. l'Orateur.]

né à abroger la loi établissant le ministère des Services nationaux de guerre et un projet de loi visant à fondre le ministère des Munitions et approvisionnements et celui de la Reconstruction en un seul ministère de la Reconstruction et des approvisionnements. L'armée et la marine ont déjà été placées sous la direction unique du ministre de la Défense nationale. On confiera, en temps et lieu, à un seul ministre de la Couronne tous les services de la Défense.

Membres de la Chambre des communes,

Il vous sera demandé de voter les crédits nécessaires aux services essentiels, aux dépenses découlant de la guerre et à la reconstruction. L'exposé budgétaire révélera les propositions de mes ministres concernant les mesures fiscales.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Mes ministres sont d'avis qu'en raison de la situation que notre pays s'est acquise parmi les nations du monde, il y a lieu pour le Canada, à l'instar des autres nations du Commonwealth britannique, d'avoir un drapeau national distinctif. Vous serez invités à désigner un comité spécial de membres des deux Chambres du Parlement pour étudier un projet approprié de drapeau canadien.

Le Gouvernement a décidé qu'en attendant l'adoption par le Parlement d'un motif donné, le pavillon marchand du Canada, arboré au combat par l'Armée canadienne, hissé au sommet de la tour de la paix le jour de la victoire en Europe et le jour de la victoire sur le Japon, en hommage à la valeur de nos forces armées et aux succès du Canada dans la guerre, pourra être déployé chaque fois que le lieu ou l'occasion motiveront l'emploi d'un drapeau national distinctif.

Le Gouvernement juge aussi qu'il est opportun de réviser et d'élucider la définition de la citoyenneté canadienne ainsi que de rendre conforme à cette définition les lois concernant le statut national, la naturalisation et l'immigration. Vous serez invités à approuver les mesures requises.

Le Gouvernement a également examiné comment on pourrait le mieux commémorer, dans la capitale du Canada, les services et les sacrifices des Canadiens au cours de la guerre qui vient de finir. Par le passé, on a le plus souvent commémoré par des monuments de bronze et de pierre les sacrifices en vies humaines. Notre capitale a déjà un monument de ce genre. Mes ministres sont d'avis qu'il serait éminemment approprié de rendre aujourd'hui de façon plus expressive la vision d'un nouvel ordre mondial. Ils pensent que cette vision trouverait sa meilleure expression dans l'aménagement et l'embellissement ordonnés de la capitale fédérale et de la région environnante pour en faire un monument national. Il a déjà été pris certaines dispositions pour dresser un plan d'aménagement de la ville et de la région d'Ottawa des deux côtés de la rivière. A mesure que les plans se préciseront, on soumettra à l'examen du Parlement des propositions définies.

A la recommandation du Gouvernement canadien, il a plu à Sa Majesté le Roi de choisir le maréchal sir Harold Alexander pour me succéder comme son représentant au Canada. Ses fonctions ne permettront pas au maréchal Alexander de prendre son poste d'ici le commencement de la nouvelle année. Dans l'intervalle, nous ferons, Son Altesse Royale la princesse Alice et moi-même, une courte visite au